

**AVENANT n°4**

**AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET BOUYGUES IMMOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE LA BERGE DU LAC A BORDEAUX (opération Ginko)**

ENTRE :

Bordeaux Métropole, dont le siège est Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPE, son Président, agissant en vertu de la délibération n° 2015/ ..... du Conseil métropolitain en date du ....., transmise au Préfet du département le .....

Ci-après désignée «Bordeaux Métropole »

ET

La Société dénommée BOUYGUES IMMOBILIER, société anonyme au capital de 138.577.320 EUR, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Galliéni, immeuble « Galéo », identifiée au SIREN sous le numéro 562 091 546 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, représentée par Monsieur Philippe COUSTY, Directeur Région Aquitaine-Pays Basque de la société BOUYGUES IMMOBILIER, domicilié en cette qualité au siège de la société, et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délégation consentie par Monsieur Laurent TIROT agissant en sa qualité de Directeur Général du segment logement ouest de la société BOUYGUES IMMOBILIER en date du 18 mars 2013, en vertu des pouvoirs conférés par Nathalie WATINE, Directeur Général logement France de la société BOUYGUES IMMOBILIER, par acte sous seing privé en date du 18 mars 2013, elle-même agissant en vertu des pouvoirs conférés par François BERTIERE, Président Directeur Général de la société BOUYGUES IMMOBILIER, par acte sous seing privé en date du 18 mars 2013 , les dites délégations comportant la faculté de subdélégation.

Ci-après désignée « l'aménageur » ou « le concessionnaire »

## PREAMBULE

Par délibération en date du 24 février 2006, le Conseil de Communauté a décidé de désigner Bouygues Immobilier comme aménageur de la future ZAC de la Berge du Lac, à l'issue d'une consultation qui s'est déroulée du mois de septembre 2004 au mois de février 2006.

Le Conseil de Communauté a ensuite approuvé par délibération, en date du 22 décembre 2006, la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Berge du Lac et a autorisé le Président à signer le traité de concession.

Par conséquent, le Traité de concession par lequel la Communauté urbaine confie à Bouygues Immobilier l'aménagement de la ZAC a été signé le 12 février 2007.

Par un avenant n°1 en date du 23 mai 2008, le programme des équipements publics, le programme commercial et tertiaire ainsi que le prix auquel l'aménageur s'engage à acquérir le foncier communautaire nécessaire à la réalisation de l'opération ont été précisés. De même, a été prévu le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine et de la ville de Bordeaux ainsi que les modalités du contrôle annuel technique, financier et comptable de la Communauté urbaine sur l'opération.

Par un avenant n°2 en date du 5 juillet 2010, le programme des équipements publics a été mis à jour ainsi que le coût par équipement, le programme de construction prévisionnel était modifié, notamment pour intégrer l'extension du programme commercial, et enfin la prise en charge financière et la réalisation par la Communauté urbaine des travaux de déplacement et de busage du fossé longeant l'avenue des 40 journaux ont été définis.

Par un avenant n°3 en date du 14 février 2014, le programme de construction et le programme des équipements publics ont été actualisés au regard des avancées et de la vie du projet urbain, suite à de multiples concertations entre l'ensemble des acteurs, et dans l'optique d'une amélioration continue du projet et de ses caractéristiques.

Le traité de concession prévoit qu'il appartient à l'aménageur, en vertu de l'article R311-7 du code de l'urbanisme, de définir le projet de programme global des constructions à réaliser, et le programme des équipements publics, en tant que pièces du dossier de réalisation de la ZAC.

Le 22 février 2008, le dossier de réalisation de la ZAC «la Berge du Lac» a été validé.

Le 26 mars 2010 un premier dossier de réalisation modificatif et un avenant au traité de concession sont venus amender et compléter le schéma directeur initial. Le 14 février 2014 un deuxième dossier de réalisation modificatif est venu actualiser le programme de construction, notamment pour prendre en compte la recomposition de l'îlot commercial C2.1/C2.2, l'implantation et le nouveau programme du gymnase et la proposition de réalisation d'un collège privé en lieu et place du collège public initialement prévu. Ce dossier de réalisation modificatif a par ailleurs permis la mise à jour du programme des équipements publics pour permettre notamment la mise en place de jardins partagés, d'un système de collecte sélective enterré des ordures ménagères, la création d'une voie piétonne/vélos au niveau du canal nord, la réalisation d'une dalle de transition sur le fossé de l'avenue des 40 journaux, et l'intégration d'ouvrages de sécurité supplémentaires dans le jardin promenade. Enfin, ce dossier modificatif a entériné des modifications du phasage initial afin d'intégrer une quatrième phase de 2015 à 2020 répondant à la réalité de la mise en œuvre de l'îlot commercial C2.1/C2.2.

Aujourd'hui, il apparaît donc nécessaire de faire évoluer certains dispositions du Traité de concession par un avenant n°4 au traité de concession. Tel est l'objet du présent avenant qui prévoit :

des modifications du programme de construction prévisionnel (annexe 1) : évolution du projet urbain et du programme de construction sur l'îlot C2.2 avec la création d'un parking ouvert au public à usage commercial de 960 places, qui permettra d'offrir aux différents usagers du quartier une opportunité de stationnement complémentaire de l'offre (limitée) de surface et de l'offre en transport collectif et modes alternatifs. Les usages identifiés correspondent à une demande exprimée dans le quartier, et notamment à la fréquentation des équipements publics, des équipements d'intérêt général (église, plage du lac à proximité,...), des commerces, mais également aux besoins des visiteurs des habitants du quartier, des bureaux, ou encore de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)...

## Article 1

Dès lors, le programme de construction est modifié afin d'intégrer ce nouveau parking ouvert au public. Ce programme ne génère aucune constructibilité supplémentaire dans la mesure où ce parking était déjà associé au projet de construction de l'îlot C2.2 dans le précédent dossier de réalisation modificatif approuvé en février 2014.

L'évolution des usages de ce parking, d'un parking affecté exclusivement aux besoins des commerces à un parking aux usages mixtes, avec un stationnement tarifé, transforme son statut juridique en «parking ouvert au public à usage commercial», considéré de fait par la jurisprudence comme un élément de programme dissocié du programme commercial et générant de la surface de plancher. Cependant cette surface de plancher, si elle doit être identifiée dans le programme de construction, au même titre que la surface de plancher des équipements d'intérêt général tels que la chaufferie ou l'église, elle ne génère pas de recette supplémentaire associée, liée à des cessions de charges foncières.

Le programme de construction de la ZAC actualisé en conséquence est donc d'environ 33 3180 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre nette/surface de plancher (SHON/SDP) :

- 216 651 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés au logement, soit environ 2717 logements, dont 33,8 % de locatifs (7,5 % de prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), 19,6 % de prêt locatif à usage social (PLUS), 6,7% de prêt locatif social (PLS), et 21,9 % de logements en accession à coûts modérés (8,7 % en accession sociale et 13,2 % en accession maîtrisée)
- 14 510 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés à une résidence services hôtelière et à un EHPAD
- 19 664 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés aux bureaux,
- 32 469 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés aux surfaces commerciales,
- 18162 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés aux équipements publics et d'intérêt collectif,
- 31 724 m<sup>2</sup> de SHON/SDP affectés à un parking ouvert au public à usage commercial.

## Avenant n°4 Berge du Lac/Ginko

L'alinéa 3 de l'article 9 du chapitre III du traité de concession, relatif aux engagements de l'aménageur est désormais rédigé comme suit :

*« Commercialiser (...) un programme de construction de 333 180 m<sup>2</sup> SHON/SDP environ (...) à réaliser. Le coût de sortie indicatif par m<sup>2</sup> de surface de plancher sera systématiquement déterminé préalablement à la validation de chaque permis de construire. »*

L'annexe 1 est modifiée afin de tenir compte des évolutions du programme prévisionnel de construction.

## **Article 2**

Les autres dispositions du traité de concession du 12 février 2007, telles que modifiées par les avenants n°1, n°2 et n°3 demeurent inchangées.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole

Pour Bouygues Immobilier

## ANNEXE

### ANNEXE 1 Programme de construction prévisionnel

Evolution du programme de construction

Typologie	Dossier de réalisation modificatif n°2 - 2014	Dossier de réalisation modificatif n°3 - 2015	Différence en m <sup>2</sup> shon/sdp entre dossier de réalisation modificatif n°2 et n°3
	en m <sup>2</sup> SHON/SDP	en m <sup>2</sup> SHON/SDP	en m <sup>2</sup> SHON/SDP
Logements	216 651	216 651	0
PLAI	16 183	16 183	0
PLUS	42 464	42 464	0
PLS	14 495	14 495	0
Accession modérée	28 629	28 629	0
Accession sociale	18 838	18 838	0
Accession libre	96 042	96 042	0
Résidence	7 528	7 528	0
EHPAD	6 982	6 982	0
Pôle commercial	29 000	29 000	0
Commerces de proximité	3 469	3 469	0
Bureaux	19 664	19 664	0
Equipements publics	14 247	14 247	0
Equipements d'intérêt collectif	3 915	3 915	0
Parking ouvert au public à usage commercial	0	31 724	31 724
<b>TOTAL</b>	<b>301 456</b>	<b>333 180</b>	<b>31 724</b>



**Bordeaux Métropole**

**AMENAGEMENT DE LA ZAC  
"LA BERGE DU LAC" A BORDEAUX**

Maîtrise d'ouvrage

**Bouygues  
Immobilier**

*Ensemble, imaginons votre bien-être*

**BOUYGUES IMMOBILIER**

**HangarG2**

**Bassin à flots n°1-Quai Armand Lalande  
33 300 Bordeaux Tel: 05 56 00 18 00**

**DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF  
N°3 DE LA ZAC DE LA BERGE DU LAC A  
BORDEAUX**

Date 09-2015

Maîtrise d'oeuvre:

Architectes Mandataires

**AGENCE D'ARCHITECTURE BROCHET-LAJUS-PUEYO**

**Hangar G2- Bassin à flots not  
Quai Armand Lalande  
33300 BORDEAUX**

**tel: 05 57 19 59 19**

**fax : 05 57 19 59 10**

**email : [architectes@blp.archi](mailto:architectes@blp.archi)**

Architectes Urbanistes

**AGENCE DEVILLERS ET ASSOCIES  
10 Villa Nieuport  
75 013 PARIS**

**tel: 01 40 09 98 60**

**fax : 01 43 79 06 99**

**email : [courrier@agencedevillers.fr](mailto:courrier@agencedevillers.fr)**

Paysagiste

**AGENCE SIGNES agence de Bordeaux  
13 rue Roger Mirassou  
33800 BORDEAUX**

**tel: 0556315118**

**email: [bordeaux@signes-paysages.fr](mailto:bordeaux@signes-paysages.fr)**

Bureaux d'études

**Verdi Ingénierie Sud-Ouest  
14 bis rue Despujols  
33000 BORDEAUX**

**tel: 05 56 00 12 72**

**email: [batimentsudouest@verdi-ingénierie.fr](mailto:batimentsudouest@verdi-ingénierie.fr)**

**Artelia Eau&Environnement agence de Bordeaux  
Parc Sextant-bâtiment D  
6-8 avenue des satellites-CS 70048  
33187 Le Haillan cedex**

**tel : 05 56 13 85 82**

**fax : 05 56 13 85 63**

**email: [yves.buchwalter@arteliagroup.com](mailto:yves.buchwalter@arteliagroup.com)**



Bordeaux Métropole

**AMENAGEMENT DE LA ZAC  
"LA BERGE DU LAC" A BORDEAUX**

Maîtrise d'ouvrage

**Bouygues  
Inmobiliar**



BOUYGUES IMMOBILIER

HangarG2

Bassin à flots n°1-Quai Armand Lalande

33 300 Bordeaux Tel: 05 56 00 18 00

**DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF  
N°3 DE LA ZAC DE LA BERGE DU LAC**

**Document  
n°4.1**

	AVP
	PRO
	DCE
Date 09-2015	ACT

**Programme des constructions**

ETABLIS PAR:  
BROCHET-LAJUS-PUEYO

Indice	Fichier
A	NOM-FICHIER
B	
C	

Mise à jour selo
Mise à jour selo

Maîtrise d'oeuvre:

Architectes Mandataires

AGENCE D'ARCHITECTURE BROCHET-LAJUS-PUEYO

Hangar G2- Bassin à flots n°1  
Quai Armand Lalande  
33300 BORDEAUX

tel: 05 57 19 59 19  
fax : 05 57 19 59 10  
email : [architectes@bp.archi](mailto:architectes@bp.archi)

Architectes Urbanistes

AGENCE DEVILLERS ET ASSOCIES  
10 Villa Nieuport  
75 013 PARIS

tel: 01 40 09 98 60  
fax: 01 43 79 06 99  
email: [courrier@agencedevillers.fr](mailto:courrier@agencedevillers.fr)

Paysagiste

AGENCE SIGNES agence de Bordeaux  
13 rue Roger Mirassou  
33800 BORDEAUX

tel: 05 56 31 5118  
email: [bordeaux@signes-paysages.fr](mailto:bordeaux@signes-paysages.fr)

Bureaux d'études

Verdi Ingénierie Sud-Ouest  
14 bis rue Despujols  
33000 BORDEAUX

tel: 05 56 00 12 72  
email: [batimentsudouest@verdi-ingenierie.fr](mailto:batimentsudouest@verdi-ingenierie.fr)

Artelia Eau&Environnement agence de Bordeaux  
Parc Sextant-bâtiment D  
6-8 avenue des satellites-CS 70048  
33187 Le Haillan cedex

tel : 05 56 13 85 82  
fax : 05 56 13 85 63  
email: [vves.buchwalter@arteliagroup.com](mailto:vves.buchwalter@arteliagroup.com)

## PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

Le programme de construction de la ZAC a été actualisé et est d'environ 333 180 m<sup>2</sup> de SDP (Surface de Plancher) répartis de la manière suivante :

- 216 651 m<sup>2</sup> de SDP affectée au logement,
- 7 528 m<sup>2</sup> de SDP affectée à une résidence services hôtelière et à une résidence sociale,
- 6 982 m<sup>2</sup> de SDP affectée à un Ehpad,
- 19 664 m<sup>2</sup> de SDP affectée aux bureaux, activités, services,
- 32 469 m<sup>2</sup> de SDP affectée aux surfaces commerciales,
- 18 162 m<sup>2</sup> de SDP affectée aux équipements publics et d'intérêt collectif
- 31 724 m<sup>2</sup> de SDP affectée à un parking ouvert au public à usage commercial

Il correspond à la création d'un nouveau quartier, avec toutes les fonctionnalités et les équipements de proximité nécessaires, comprenant environ 2 717 logements dans un secteur de Bordeaux, jusqu'alors principalement dominé par l'offre commerciale et tertiaire, et actuellement en pleine mutation et diversification.

Il vient répondre aux enjeux de développement urbain et aux objectifs de mixité fonctionnelle et sociale affichés par la Bordeaux-Métropole et la Ville de Bordeaux afin de raccrocher le quartier du Lac au centre de Bordeaux et de constituer un nouveau quartier axé sur le développement durable en synergie directe avec la desserte par la ligne C du tramway du centre-ville et de la Gare Saint-Jean d'une part, du Parc des expositions et du Grand stade d'autre part.

La présente adaptation du dossier de réalisation porte sur l'évolution du programme de construction suivante :

- La création d'un parking ouvert au public à usage commercial de 960 places localisé dans l'îlot C2.2. Ce parking souterrain permettra d'offrir aux différents usagers du quartier une opportunité de stationnement complémentaire de l'offre (limitée) de surface et de l'offre en transport collectif et modes alternatifs (auto-partage, modes doux). Les usages identifiés, correspondant à une demande exprimée dans le quartier, sont les suivants : fréquentation des équipements publics, des équipements d'intérêt général (église, équipement d'enseignement, plage du Lac à proximité), des commerces, visiteurs des habitants du quartier, visiteurs des bureaux, de l'Ehpad, .

Ce programme ne génère en fait aucune constructibilité supplémentaire car ce parking était déjà associé au projet de construction de l'îlot C2.2 dans le précédent dossier de réalisation modificatif approuvé en février 2014.

Ce parking affecté exclusivement aux commerces évolue vers à un parking à usage mixte, avec un stationnement tarifé, ce qui transforme son statut juridique en " parking ouvert au public à usage commercial ". Cette évolution est considérée par la jurisprudence comme un élément de programme dissocié générant de la surface de plancher.

Par contre, il ne génère pas de recette supplémentaire associée à de la revente de charges foncières.



Evolution du programme de construction

Typologie	Dossier de réalisation	Dossier de réalisation	Différence en m <sup>2</sup> shon/sdp
	modificatif n°2 - 2014	modificatif n°3 - 2015	entre dossier de réalisation
	▼ en m <sup>2</sup> SHON/SDP	▼ en m <sup>2</sup> SHON/SDP	▼ modificatif n°2 et n°3
Logements	216 651	216 651	0
PLAI	16 183	16 183	0
PLUS	42 464	42 464	0
PLS	14 495	14 495	0
Accession modérée	28 629	28 629	0
Accession sociale	18 838	18 838	0
Accession libre	96 042	96 042	0
Résidence	7 528	7 528	0
EHPAD	6 982	6 982	0
Pôle commercial	29 000	29 000	0
Commerces de proximité	3 469	3 469	0
Bureaux	19 664	19 664	0
Equipements publics	14 247	14 247	0
Equipements d'intérêt collectif	3 915	3 915	0
Parking ouvert au public à usage commercial	0	31 724	31 724
<b>TOTAL</b>	<b>301 456</b>	<b>333 180</b>	<b>31 724</b>

# ZAC DE LA BERGE DU LAC

DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF N°3

## PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS PAR ILOT

sept-15

### SYNTHESE

PHASE	superficie de l'îlot (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP logements (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP RS / EHPAD (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP bureaux (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP commerces (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE hors équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. Int gal (m <sup>2</sup> )	SDP Parking ouvert au public à usage commercial (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE yc équip. (m <sup>2</sup> )
phase 1	40 352	47 801	0	5 300	2 340	55 441	6 777	700	0	62 918
phase 2	49 177	52 880	0	12 597	1 129	66 606	4 800	3 215	0	74 621
phase 3	42 023	60 987	10 482	1 767	0	73 236	0	0	0	73 236
phase 4	53 315	54 983	4 028	0	29 000	88 011	2 670	0	31 724	122 405
TOTAL	184 867	216 651	14 510	19 664	32 469	283 294	14 247	3 915	31 724	333 180

### PHASE 1

ILOT	superficie de l'îlot (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP logements (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP RS / EHPAD (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP bureaux (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP commerces (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE hors équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. Int gal (m <sup>2</sup> )	SDP Parking ouvert au public à usage commercial (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE yc équip. (m <sup>2</sup> )
A2.3	5 602					0	5 247			5 247
A2.4	8 661	13 005			922	13 927				13 927
A2.5	2 577	4 538			732	5 270				5 270
A3.1	1 583	5 166			256	5 422				5 422
A3.2	6 660	10 977				10 977				10 977
A3.3	5 681	6 583				6 583	1 530			8 113
81.3	4 503	7 532			430	7 962				7 962
(1.2)	2 386			5 300		0		700		700
(2.3)	2 699			5 300		5 300				5 300
TOTAL	40 352	47 801	0	5 300	2 340	55 441	6 777	700	0	62 918

### PHASE 2

ILOT	superficie de l'îlot (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP logements (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP RS / EHPAD (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP bureaux (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP commerces (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE hors équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. Int gal (m <sup>2</sup> )	SDP Parking ouvert au public à usage commercial (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE yc équip. (m <sup>2</sup> )
A4.1	6 043	9 698				9 698				9 698
A4.2	2 734	4 954				4 954				4 954
82.1	6 248	9 520			336	9 856				9 856
82.2	3 137	6 639			309	6 948				6 948
83.1	6 220	5 688			325	6 013	2 200	215		8 428
83.2	4 899	8 617			159	8 776				8 776
83.3	4 034	7 764				7 764				7 764
(3.1)	2 992			6 000		6 000				6 000
(3.2)	2 992			6 597		6 597				6 597
A7 gymnase	4 032					0	2 600			2 600
A7 collège	5 847					0		3 000		3 000
TOTAL	49 177	52 880	0	12 597	1 129	66 606	4 800	3 215	0	74 621

### PHASE 3

ILOT	superficie de l'îlot (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP logements (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP RS / EHPAD (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP bureaux (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP commerces (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE hors équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. Int gal (m <sup>2</sup> )	SDP Parking ouvert au public à usage commercial (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE yc équip. (m <sup>2</sup> )
A1.1	4 365	8 611				8 611				8 611
A1.2	4 199	5 135	3 500			8 635				8 635
A1.3	5 745	9 213				9 213				9 213
A1.4	6 250	8 611				8 611				8 611
A2.1	6 708	9 401				9 401				9 401
A2.2	6 012	9 559		240		9 799				9 799
81.1	3 358	7 979		360		8 339				8 339
81.2	5 386	2 478	6 982	1 167		10 627				10 627
TOTAL	42 023	60 987	10 482	1 767	0	73 236	0		0	73 236

### PHASE 4

ILOT	superficie de l'îlot (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP logements (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP RS / EHPAD (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP bureaux (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP commerces (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE hors équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. publics (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP équip. Int gal (m <sup>2</sup> )	SDP Parking ouvert au public à usage commercial (m <sup>2</sup> )	SHON/SDP TOTALE yc équip. (m <sup>2</sup> )
(2.1)	39 156	42 660	4 028		29 000	75 688			31 724	107 412
(2.2)	2 343	4 740				4 740				4 740
(1.1)	11 816	7 583				7 583	2 670		0	10 253
TOTAL	53 315	54 983	4 028	0	29 000	88 011	2 670	0	31 724	122 405

## PROGRAMME GLO AL DES CONSTRUCTIONS PAR PRODUIT

## SYNTHESE

PRODUITS	Nb logements	SHON/SDP (m2)	% logements
logements	2 717	216 6 1	
ocat f convert onné PLA&	203	16 183	7,47%
ocat f convert onné PLUS	524	42 464	19,29%
ocat f convert onné PLS	178	14 495	6,55%
Access on soc a e	237	18 838	8,72%
Access on modérée	355	28 629	13,07%
Access on bre	1 220	96 042	44,90%
Rési ence service		7 28	
Ehpa		6 982	
ureauU		19 664	
Commerce		32 469	
Equip. Public		14 247	
Equip Intérêt général		3 91	
Parking ouvert au public à usage commercial		31 724	
<b>TOTAL</b>	<b>2 717</b>	<b>333 180</b>	<b>100,00%</b>

## PHASE 1

PRODUITS	Nb logements	SHON/SDP (m2)	% logements
logements	601	47 801	
ocat f convert onné PLA&	11	891	1,83%
ocat f convert onné PLUS	135	11 179	22,46%
ocat f convert onné PLS	89	7 357	14,81%
Access on soc a e	0	0	
Access on modérée	71	5 323	11,81%
Access on bre	295	23 051	49,08%
ureauU		300	
Commerce		2 340	
Equip. Public		6 777	
Equip Intérêt général		700	
Parking ouvert au public à usage commercial			
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>62 918</b>	<b>100,00%</b>

## PHASE 2

PRODUITS	Nb logements	SHON/SDP (m2)	% logements
logements	6 3	2 880	
ocat f convert onné PLA&	34	2 765	5,21%
ocat f convert onné PLUS	131	10 792	20,06%
ocat f convert onné PLS	26	2 132	3,98%
Access on soc a e	96	7 699	14,70%
Access on modérée	53	4 838	8,12%
Access on bre	313	24 654	47,93%
ureauU		12 97	
Commerce		1 129	
Equip. Public		4 800	
Equip Intérêt général		3 21	
Parking ouvert au public à usage commercial			
<b>TOTAL</b>	<b>6 3</b>	<b>74 621</b>	<b>100,00%</b>

PHASE 3

PRODUITS	Nb logements	SHON/SDP (m2)	% logements
logements	767	60 987	
ocat f convent onné PLA&	77	5 812	10,04%
ocat f convent onné PLUS	123	10 144	16,04%
ocat f convent onné PLS	55	4 374	7,17%
Access on soc a e	111	8 769	14,47%
Access on modérée	91	7 409	11,86%
Access on bre	310	24 479	40,42%
Résidence sociale		3 500	
ureau		1 767	
Commerces		0	
Epha		6 982	
Equip. Public			
Equip. Intérêt général			
Parking ouvert au public à usage commercial			
<b>TOTAL</b>	<b>767</b>	<b>73 236</b>	<b>100,00%</b>

PHASE 4

PRODUITS	Nb logements	SHON/SDP (m2)	% logements
logements	696	4 983	
ocat f convent onné PLA&	85	6 715	12,21%
ocat f convent onné PLUS	131	10 349	18,82%
ocat f convent onné PLS	8	632	1,15%
Access on soc a e	30	2 370	4,31%
Access on modérée	140	11 059	20,11%
Access on bre	302	23 858	43,39%
ureau			
Commerces		29 000	
Résidence hôtelière		4 028	
Equip. Public		2 670	
Equip. Intérêt général			
Parking ouvert au public à usage commercial		31 724	
<b>TOTAL</b>	<b>696</b>	<b>122 40</b>	<b>100,00%</b>

# PROGRAMMATION GINKO 2015

